ANNEXE IV

C. CARTE ET LETTRE DE CORRESPONDANCE

(voir article 71)

2. LETTRE

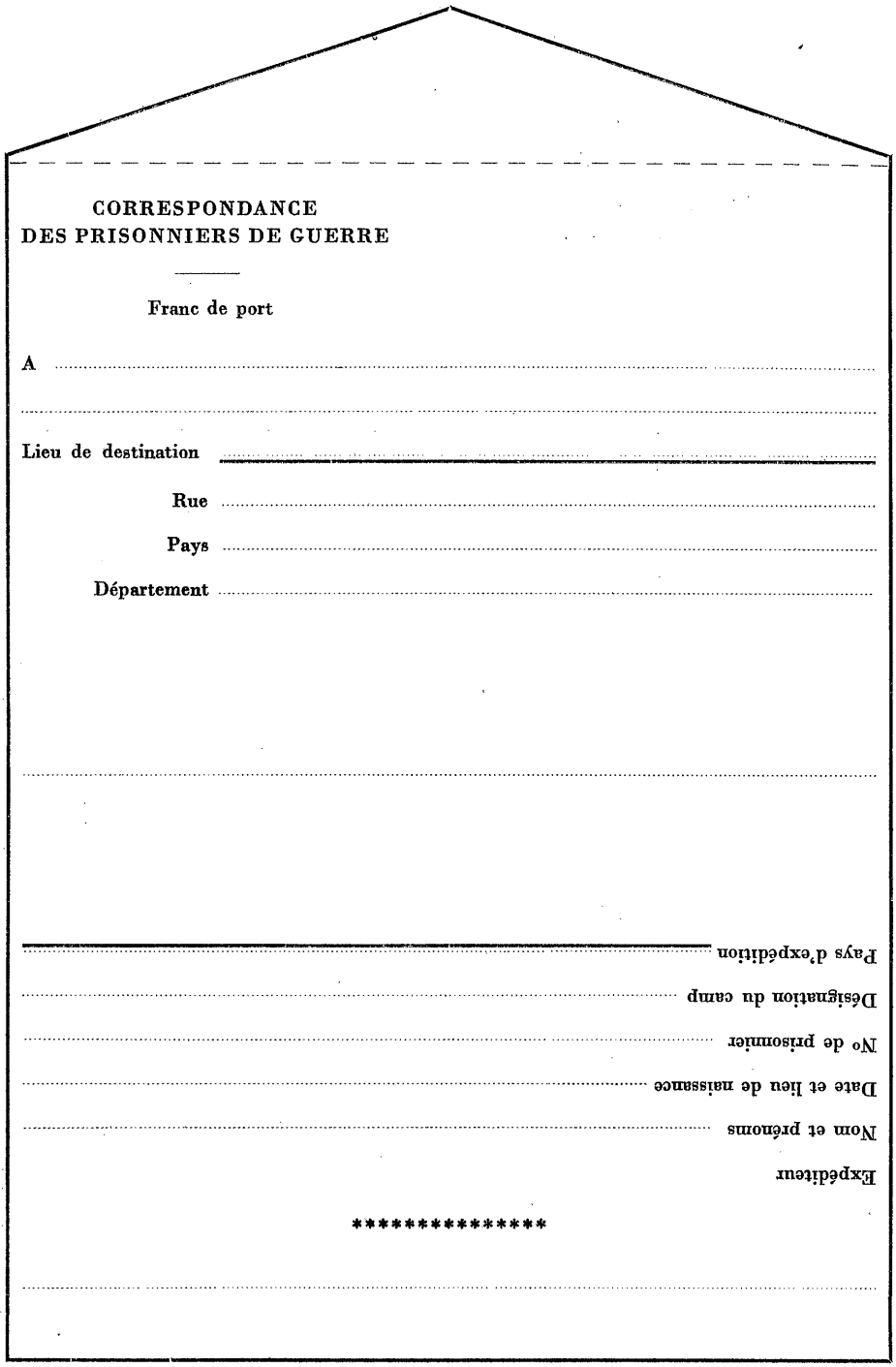

CORRESPONDANCE
DES PRISONNIERS DE GUERRE

Franc de port

A .....

.....

Lieu de destination .....

Rue .....

Pays .....

Département .....

.....

.....

Pays d'expédition .....

Désignation du camp .....

N° de prisonnier .....

Date et lieu de naissance .....

Nom et prénoms .....

Expéditeur

****

.....

Remarques. — Cette formule devrait être établie en deux ou trois langues, notamment dans la langue maternelle du prisonnier et dans celle de la Puissance détentrice. Elle se plie suivant les traits pointillés, la partie supérieure se glissant dans la fente (marquée par un trait en *), et elle apparaît alors comme une enveloppe. Le verso, ligné comme le verso de la carte postale figurant ci-dessus (*voir annexe IV C 1*), est réservé à la correspondance du prisonnier et peut contenir environ 250 mots. Dimensions réelles de la formule dépliée : 29×15 cm.